

Plan local d'urbanisme

ANNEXES DU PLU
Droit de préemption urbain (DPU)

Délibération de prescription de la révision du PLU : 16/06/2016
Délibération reprise et poursuite de la procédure de révision du PLU par la commune nouvelle des Vallons-de l'Erdre : 23/01/2018
Débat du PADD : 26/01/2017
Document arrêté en Conseil Municipal : 27/03/2019
Document approuvé en Conseil Municipal : 12/02/2019

Echelle : 1/10 000ème

GE Territoire+ - Conseil experts des collectivités territoriales en urbanisme réglementaire et pré-opérationnel
Siège social : 15 avenue du Professeur Jean Roussel 44470 Carquefou
contact@territoire-plus.fr / www.territoire-plus.fr / 06 49 34 36 88 / 06 61 47 81 33



Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain
 Limite de zone